

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU VILLE DE GRACEFIELD

Séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Gracefield, tenue le 25 août 2022, à la salle du conseil, située au 3, rue de la Polyvalente, Gracefield, à 16 h 00.

Sont présents les membres du conseil, Madeleine Caron, Alain Labelle, Daniel-Luc Tremblay, Mélanie Lefebvre et Hugo.

Monsieur le conseiller Jean-Philippe Caron a motivé son absence.

Les membres du conseil forment quorum sous la présidence du maire Mathieu Caron.

Est aussi présente madame la directrice générale adjointe et greffière adjointe Julie Thérien.

La séance du conseil se tient conformément au règlement de régie interne no. 136-2016. Elle est ouverte à 16 h 00.

2022-08-338 Ouverture de la séance extraordinaire

Madame la conseillère Mélanie Lefebvre propose et il est résolu :

Que la présente séance soit ouverte, il est 16 h 00.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2022-08-339 Adoption de l'ordre du jour

Madame la conseillère Mélanie Lefebvre propose et il est résolu :

Que l'ordre du jour pour la séance extraordinaire soit le suivant :

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Note au procès-verbal :

Monsieur le maire Mathieu Caron et monsieur le conseiller Hugo Guénette se retirent à 16 h 02.

2022-08-340 Recommandation du comité consultatif d'urbanisme pour une demande de dérogation mineure – matricule 4801-58-0723

Considérant que les propriétaires du lot 5 693 381 du cadastre du Québec dans la circonscription foncière de Gatineau, ont demandé une dérogation mineure relative aux dispositions du règlement de zonage de l'ex-municipalité de Northfield numéro 138 article 6.1.1.2 pour la marge de recul de 12 mètres (ils demandent 10 mètres) et l'article 8.1.1.1 pour la marge latérale d'un bâtiment accessoire (ils demandent 0,95 mètre);

Considérant que les propriétaires ont déposé au comité consultatif d'urbanisme les documents nécessaires pour traiter leur demande de dérogation ;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme recommande l'acceptation de la présente demande selon sa résolution 2022-CCU-026;

En conséquence, monsieur le conseiller Alain Labelle, appuyé par monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, propose et il est résolu :

Que le Conseil de la Ville de Gracefield accepte la recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la présente demande, selon la résolution 2022-CCU-026.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Note au procès-verbal :

Monsieur le maire Mathieu Caron réintègre son siège il est 16 h 03.

2022-08-341 Adoption du second projet de règlement 218-2022 afin de modifier le règlement de zonage numéro 132 de l'ex-municipalité de Wright de la Ville de Gracefield pour permettre la classe habitation (h1) unifamiliale dans la zone F170

Considérant qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 11 avril 2022 ;

Considérant que la présentation du premier projet de règlement a été déposée en date du 6 juin 2022 ;

Considérant l'adoption du premier projet de règlement le 11 juillet 2022 ;

En conséquence, monsieur le conseiller Alain Labelle, appuyé de madame la conseillère Mélanie Lefebvre, propose et il est résolu :

D'adopter le second projet de règlement 218-2022.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Note au procès-verbal :

Monsieur le conseiller Hugo Guénette réintègre son siège il est 16h04.

2022-08-342 Achat de pneus – Rétrocaveuse

Monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, appuyé de monsieur le conseiller Alain Labelle, propose et il est résolu :

De procéder à l'achat de 2 pneus pour la rétrocaveuse au montant de 2 490,00 \$ plus les taxes applicables au fournisseur Pneus Bélisle.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2022-08-343 Achat de pneus – Camion 2 tonnes

Monsieur le conseiller Alain Labelle, appuyé de monsieur le conseiller Hugo Guénette, propose et il est résolu :

De procéder à l'achat de 2 pneus pour le camion 2 tonnes au montant de 530,00 \$ plus les taxes applicables au fournisseur Point S pneus Lavoie Maniwaki.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2022-08-344 Autorisation de paiement – Plomberie Environord Inc.

Considérant les travaux nécessaires à l'usine d'eau potable et les travaux reliés aux bris sur la rue Saint-Joseph ;

Considérant l'urgence d'agir pour le réseau d'aqueduc ;

En conséquence, madame la conseillère Mélanie Lefebvre, appuyée de monsieur le conseiller Alain Labelle, propose et il est résolu :

D'autoriser le paiement de 7 054,00 \$ plus les taxes applicables au fournisseur Plomberie Environord Inc.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2022-08-345 Levée de la séance extraordinaire

Il est proposé par monsieur le conseiller Hugo Guénette et il est résolu :

De lever la présente séance extraordinaire à 16 h 06.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Le maire	La directrice générale adjointe et greffière adjointe
Mathieu Caron	Julie Thérien
Approbation du procès-verbal :	
Je, Mathieu Caron, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le directeur général et greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la <i>Loi sur les cités et Villes</i> .	
Mathieu Caron	

maire